



ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Au titre de l'exercice 2021, nous avons formulé la réserve pour désaccord suivante :
« Les comptes de l'association font apparaître un solde de caisse, supérieur de 32.771 euros à celui résultant de l'inventaire du numéraire. Les travaux d'inventaire n'ayant pas permis de terminer l'explication de cet écart, il a été décidé de comptabiliser une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant équivalent. Ladite provision est inscrite au passif du bilan. Il en résulte une neutralisation de cette non-valeur apparente.
Au jour du présent rapport, l'association :
 - ✓ *poursuit ses investigations pour régulariser la situation*
 - ✓ *doit mettre en place de nouvelles procédures pour renforcer le contrôle interne du cycle « Trésorerie espèces » »*

Au cours de l'exercice 2022, votre association a revu la procédure de suivi de la caisse et a procédé depuis à des inventaires de caisse dont les résultats n'ont pas mis en évidence d'anomalie.

Dès lors, il y a lieu de lever la réserve formulée dans le précédent rapport remarque étant faite qu'il n'y a aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2022 car le risque qui existait, avait été provisionné en totalité au 31 décembre 2021.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 8 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

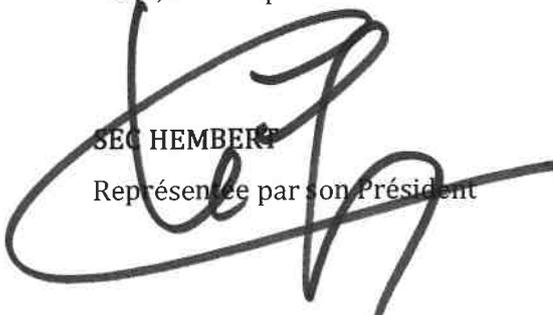
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le rapport est daté de ce jour pour collecter jusqu'au dernier moment les éléments probants à l'expression de l'opinion.

Paris, le 27 septembre 2023


SEC HEMBERT
Représentée par son Président

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Les Œuvres de la Mie de Pain

Présentation des comptes de l'exercice 2022

Cette présentation des comptes annuels de l'Association comporte notamment les documents suivants :

- **Un bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association les Œuvres de la Mie de Pain conforme au modèle de l'Art. 421-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Un compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature conforme au modèle de l'Art. 422-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Une annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, conformément aux dispositions des Art. 431-1 et ss. du règlement ANC 2018-06 modifié dont notamment :
 - Un compte de résultat par origine et destination (**CROD**) et son annexe ;
 - Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (**CER**).



BILAN 31/12/2022 (Actif)

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :	844 632	216 153	628 479	642 528
<i>Frais d'établissement</i>	0	0	0	0
<i>Frais de recherche et de développement</i>	0	0	0	0
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	0	0	0	0
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	844 632	216 153	628 479	642 528
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0	0	0	0
<i>Avances et acomptes</i>	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :	16 009 066	8 958 783	7 050 284	7 458 454
<i>Terrains</i>	0	0	0	0
<i>Constructions</i>	13 696 038	7 457 466	6 238 572	6 626 551
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	1 010 929	941 656	69 273	125 885
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	0	0	0	0
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	837 224	559 660	277 564	221 144
<i>Avances et acomptes</i>	0	0	0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	464 875	0	464 875	484 875
Immobilisations financières :	255 459	0	255 459	255 459
<i>Participations et Créances rattachées</i>	0	0	0	0
<i>Autres titres immobilisés</i>	0	0	0	0
<i>Prêts</i>	0	0	0	0
<i>Autres immobilisations financières</i>	255 459	0	255 459	255 459
Total I	17 109 158	9 174 935	7 934 223	8 356 441
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	66 903		66 903	46 666
Avances et acomptes versés	6 471		6 471	2 651
Créances	1 224 118	37 545	1 186 573	1 304 461
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	361 955	37 545	324 409	363 246
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	160 581		160 581	227 411
<i>Autres créances</i>	701 583		701 583	713 804
Valeurs mobilières de placement	1 054 176		1 054 176	922 012
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	15 268 118		15 268 118	14 238 111
Charges constatées d'avance	100 817		100 817	71 014
Total II	17 720 603	37 545	17 683 057	16 584 914
Frais d'émission des emprunts (III)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	34 829 761	9 212 481	25 617 280	23 941 355



BILAN 31/12/2022 (Passif)

PASSIF	2022	2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	757 128	757 128
<i>Fonds propres statutaires</i>	70 795	70 795
<i>Fonds propres complémentaires</i>	686 333	686 333
Fonds propres avec droit de reprise :	-	-
<i>Fonds statutaires</i>	-	-
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	-
Ecarts de réévaluation Réserves	-	-
Réserves :	10 694 783	5 694 783
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	-	-
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	10 694 783	5 694 783
<i>Autres</i>	-	-
Report à nouveau	978 675	4 061 098
Excédent ou déficit de l'exercice	1 445 204	1 917 577
Situation nette (sous total)	13 875 790	12 430 586
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	1 177 335	1 280 236
Provisions réglementées	-	-
Total I	15 053 125	13 710 822
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	625 457	712 287
Fonds dédiés	334 284	228 688
Total II	959 741	940 976
PROVISIONS		
Provisions pour risques	200 550	489 866
Provisions pour charges	-	-
Total III	200 550	489 866
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 873 642	6 694 267
Emprunts et dettes financières diverses	68 079	57 968
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	719 759	1 204 425
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 716 916	1 750 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	22 285	45 952
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	3 182	6 339
Total IV	9 403 864	9 799 693
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	25 617 280	27 940 357



COMPTE DE RESULTAT 2022

Résultat d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 385	4 740
Ventes de biens et services	1 029 683	1 071 042
Ventes de biens	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Ventes de prestations de service	1 029 683	1 071 042
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	14 655 128	14 951 819
Concours publics et subventions d'exploitation	9 661 494	9 350 775
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	4 993 635	5 601 044
<i>Dons manuels</i>	4 736 075	4 775 030
<i>Mécénats</i>	149 786	75 509
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	107 774	750 504
Contributions financières	301 271	491 510
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	327 133	441 175
Utilisations des fonds reportés et fonds dédiés	245 660	257 075
Autres produits	423 332	322 304
Total I	16 986 591	17 539 665
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	- 20 237	- 21 109
Autres achats et charges externes	5 991 029	5 773 275
Aides financières	59 281	55 889
Impôts, taxes et versements assimilés	604 209	585 316
Salaires et traitements	5 620 200	5 357 601
Charges sociales	2 152 347	2 083 114
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	589 917	596 306
Dotations aux provisions	44 336	478 682
Reports en fonds dédiés	264 426	339 937
Autres charges	126 716	233 921
Total II	15 432 225	15 482 635
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 554 367	2 057 030



Résultat financier et résultat courant avant impôts

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 170	1 441
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	2 170	1 441
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	44 179	50 055
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	44 179	50 055
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 42 009	- 48 614
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 512 358	2 708 316



Résultat exceptionnel Excédent ou déficit Contributions volontaires en nature.

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78 534	13 476
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	90 874	-
Total V	169 408	13 476
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	236 087	12 946
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	90 874
Total VI	236 087	103 820
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 66 679	- 90 344
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	476	195
Total des produits (I + III + V)	17 158 170	17 554 582
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 712 966	15 637 005
EXCEDENT OU DEFICIT	1 445 204	1 917 577
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	835 769	777 592
<i>Prestations en nature</i>	1 596	110 717
<i>Bénévolat</i>	306 173	332 638
TOTAL	1 143 539	1 220 946
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	835 769	777 592
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	1 596	110 717
<i>Prestations en nature</i>	-	-
<i>Personnel bénévole</i>	306 173	332 638
TOTAL	1 143 539	1 220 946



ANNEXE au bilan et au compte de résultat 2022

1	Objet social.....	10
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	12
3	Description des moyens mis en œuvre	13
3.1	Immeubles – Terrains	13
3.2	Ressources humaines	14
3.3	Opérations de marketing direct	15
4	Organismes liés	16
5	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	17
5.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	17
5.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	18
6	Principes et méthodes comptables.....	19
6.1	Principes généraux	19
6.1.1	<i>Changement de méthode comptable</i>	<i>19</i>
6.1.2	<i>Changements d'estimation.....</i>	<i>19</i>
6.1.3	<i>Corrections d'erreurs</i>	<i>19</i>
6.2	Dérogations	19
6.3	Principales méthodes comptables	19
7	Informations relatives aux postes du bilan	21
7.1	Actif immobilisé	22
7.1.1	<i>Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut)</i>	<i>23</i>
7.1.2	<i>Amortissements de l'actif immobilisé.....</i>	<i>24</i>
7.1.3	<i>Dépréciations de l'actif immobilisé.....</i>	<i>25</i>
7.1.4	<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....</i>	<i>25</i>
7.1.5	<i>Actifs inaliénables.....</i>	<i>25</i>
7.1.6	<i>Prêts aux partenaires.....</i>	<i>25</i>
7.2	Actif circulant.....	26
7.2.1	<i>Stocks et en cours fin 2022</i>	<i>26</i>



7.2.2	<i>Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations</i>	26
7.2.3	<i>Précisions sur d'autres créances</i>	27
7.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	28
7.4	Fonds propres	28
7.4.1	<i>Tableau de variation des Fonds propres 2022</i>	29
7.4.2	<i>Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise</i>	30
7.4.3	<i>Report à nouveau</i>	31
7.4.4	<i>L'excédent ou déficit de l'exercice</i>	31
7.4.5	<i>Subventions d'investissement</i>	31
7.5	Fonds reportés et dédiés	33
7.5.1	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	33
7.5.2	<i>Fonds dédiés</i>	33
7.6	Variation des provisions réglementées et pour risques et charges	35
7.6.1	<i>Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B)</i>	35
7.6.2	<i>Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)</i>	35
7.7	Provision pour risques et charges	36
7.8	Dettes	36
7.8.1	<i>Précisions sur les dettes</i>	36
7.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	38
8	Informations relatives au compte de résultat	39
8.1	Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges	39
8.2	Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature	40
8.3	Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons	41
8.4	Produits du compte de résultat par origine et destination	42
8.4.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	42
8.4.2	<i>Subventions et autres concours publics</i>	45
8.4.3	<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	47
8.5	Charges du compte de résultat par origine et destination	48
8.5.1	<i>Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination</i>	48
8.5.2	<i>Missions sociales</i>	48
8.5.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	49
8.5.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	51

ga



8.5.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	52
8.5.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	52
8.6	Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination.....	52
8.6.1	<i>Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public</i>	53
8.7	Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	54
8.8	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges.....	56
8.8.1	<i>Charges Financières, aides financières</i>	56
8.9	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat.....	57
8.9.1	<i>Produits à recevoir (autres créances)</i>	57
8.9.2	<i>Produits et charges imputables à un autre exercice</i>	57
8.9.3	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	58
8.9.4	<i>Transferts de charges</i>	58
8.9.5	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	58
9	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) .	59
10	Autres informations et engagements	62
10.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...).....	62
11	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	63
11.1	Engagements financiers donnés et reçus.....	63
11.1.1	<i>Les engagements de retraites et avantages assimilés</i>	63
11.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	63
11.3	Autres opérations non inscrites au bilan.....	63
12	Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association	65
12.1	Tableau de refacturation de personnel entre établissements.....	65
12.2	Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes	65
12.3	Tableau de répartition des dons et résultats par établissement	66



1 Objet social

L'objet social de l'association est ainsi décrit à l'article 1 des statuts :

- « L'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, [...] ainsi que par des visites et assistance à domicile »
- « L'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, ARPE (anciennement USMB). »

Sur ce socle, l'association Les Œuvres de la Mie de Pain a développé une offre d'accompagnement et d'hébergement qui s'appuie sur différents établissements et se décline en deux volets :

- L'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Une activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).
- L'Association a par ailleurs favorisé la création de l'ARPE, association qui regroupe les activités éducatives et sportives ouvertes aux habitants du quartier.

Le cadre d'action de l'association s'inscrit aujourd'hui au cœur des politiques publiques de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale, mais également de la jeunesse et de l'emploi. À ce titre elle contracte avec les services de l'Etat pour co-financer son action et fait appel à la générosité du public pour financer les volets qui ne sont pas pris en charge par l'Etat et les dispositifs de droit commun.

L'association LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN compte à ce jour :

- Un CHU, le centre d'hébergement le Refuge (289 personnes en hébergement, 28 places de mise à l'abri, 30 places d'hébergement d'urgence et 30 places mobilisables à la demande de l'Etat.
- Un FJT de 114 places ouvertes à des jeunes actifs ou en recherche d'emploi
- Une pension de famille et une résidence sociale
- Deux foyers dédiés à l'accueil de femmes sans enfant, de 49 et 59 places implantés dans les 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements Parisiens
- Une Halte de Nuit dans le 5^{ème} Arrdt de Paris (15 places)
- Un accueil de jour (ESI) qui apporte assistance chaque jour à environ 20 personnes en situation d'errance



- Une activité d'insertion par l'activité économique déclinée en deux chantiers d'insertion (ACI) en Nettoyage (34 personnes) et en Restauration (24 personnes), complétés par des personnes en situation de rue remises en emploi via le Dispositif Premières Heures (5500 heures en 2022)

Conformément à son objet premier l'association : apporte soutien, hébergement, accompagnement et accès à l'emploi pour des personnes dont la situation requiert une assistance et ce sans aucune discrimination

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité d'accueil et d'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)

Les statuts prévoient, en plus des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale, sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la présentation des comptes des établissements et activités existants à savoir :

- Le Refuge (comprenant le Refuge, les foyers femmes, la Halte de Nuit), et les Chantiers d'Insertion),
- L'accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »,
- La Maison Relais et Résidence Sociale « la Villa de l'Aube »,
- Le Foyer de jeunes travailleurs « Paulin Enfert »,
- Le Siège,
- La Vie Associative

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et avoir une meilleure lecture des actions sociales menées par les différents établissements de l'association, **les charges des services fonctionnels communs**, refacturées aux établissements, **comme les charges de siège**, sont présentées dans les états du Siège et non plus dans les états du Refuge (comprenant Refuge, foyers femmes, Halte de Nuit et Chantiers d'insertion).



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

3.1 Immeubles – Terrains

Accueil de jour « l'Arche d'Avenir »

113, rue Regnault - 75013 PARIS

Bâtiments : 1.025 m²

Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert » :

52-54, rue Bobillot - 75013 PARIS

Terrain partagé avec la Pension de Famille : 1 206 m²

Bâtiments : 2 432 m²

Pension de Famille Résidence sociale « La Villa de l'Aube » :

7-9, rue Martin Bernard - 75013 PARIS

Terrain partagé avec le FJT. : 1 206 m²

Bâtiments : 1 392 m²

Refuge :

16-26, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 9 783 m²

Service Chantiers d'Insertion :

18, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 720 m²

Siège :

Locaux loués au FDPE

23, rue Charles Fourier - 75013 PARIS



Foyers Femmes :

59, Rue Vergniaud 75013 Paris, bâtiment de 990 m² mis à disposition par la Ville de Paris

03, Square Guillot 75015 Paris, bâtiment de 2000 m² mis à disposition par la Fondation Jean Léon le Prévost,

Halte de Nuit :

21, Place du Panthéon, bâtiment de 70 m² mis à disposition par la Mairie du 05^{ème} Arrondissement

3.2 Ressources humaines

2022	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	22	3	0	25
Employés	93	22	58	173
Ouvriers	5	0	0	5
Total	120	25	58	203



3.3 Opérations de marketing direct

Au cours de l'exercice 2022 diverses campagnes de collecte de fonds ont été organisées :

- 44 campagnes de collecte de fonds multicanal :
 - 32 campagnes off-line :
 - 24 campagnes papier :
 - Prospection : 4
 - Réactivation : 4
 - Consolidation : 1
 - Fidélisation : 14
 - Upgrade PA : 1
 - 8 campagnes télémarketing
 - 12 campagnes on-line :
 - Génération de leads : 5 ;
 - e-mailings de sollicitation : 7

Le montant total, en 2022, des ressources issues de la générosité du public, hors fonds reportés et dédiés, s'est élevé à **4 998 020 €**.

Le total des dons, legs et mécénat, est de 4 993 635 € dont :

- 200 K€ au titre de l'I.F.I. (vs 117 k€ en 2021) directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- 107 K€ au titre des legs-donations-assurances vies (vs 750 k€ en 2021) dont 101 K€ de fonds reportés.



4 Organismes liés

L'association est proche d'un ensemble de structures partageant la même raison d'être ainsi résumée : « perpétuer les œuvres de Paulin Enfert »

- L'ARPE (anciennement USCMB)
- Les Restos du Cœur via La Péniche du Cœur
- Le Fonds de dotation « Paulin Enfert »
- Les Amis de Paulin Enfert.



5 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par des crises qui ont immédiatement affecté les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a durablement impacté la société en général et la situation des personnes les plus fragiles, a augmenté l'isolement et la précarisation de publics sensibles, tels que les étudiants en formation, les jeunes travailleurs et les seniors.

La guerre en Ukraine a des conséquences dévastatrices pour les populations civiles en souffrance, souvent condamnées à l'exil. Ce conflit armé a également pour conséquence une crise économique d'envergure mondiale qui se traduit par une hausse des prix des matières premières, des énergies et produits de première nécessité. L'impact sur les équilibres sociaux déjà fragilisés affecte au premier rang les personnes les plus démunies.

Grâce à la mobilisation des équipes bénévoles et salariées et à un élan de générosité de la part des partenaires et des donateurs fidèles et de nombreux nouveaux, La Mie de Pain développe et adapte l'ensemble de ses activités pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. Malgré l'incertitude sur le devenir des dispositifs d'urgence, l'association renforce particulièrement son investissement dans les distributions alimentaires et l'hébergement d'urgence des femmes à la rue : Foyer pour Femmes Geneviève de Gaulle Anthonioz (Vème arrondissement), Vergniaud (XIIIème arrondissement) et Notre-Dame (XVème arrondissement).

L'année 2022 a également été marquée par la poursuite du « Ségur de la santé » et la revalorisation salariale des métiers de l'accompagnement social et médico-social, en application des mesures de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.

La généralisation de la revalorisation vise notamment à renforcer l'attractivité de ces métiers en forte tension et se traduit concrètement par une augmentation de 183 € nets par mois pour les personnels spécialement en charge de l'intervention socio-éducative.



5.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La crise sanitaire toujours en cours ne semble plus affecter directement l'économie alors que l'Etat s'est fortement endetté.

La guerre en Ukraine se prolonge et est cause d'incertitudes.

Les effets sur les comptes 2023 sont encore difficilement quantifiables alors que la tendance inflationniste perdure sans certitudes sur la stabilisation de la hausse des prix.

L'ensemble de ces circonstances amènent à redoubler de vigilance en considération de la capacité et de la motivation des donateurs à accompagner les Œuvres de la Mie de Pain alors que les charges portant sur les énergies, les denrées alimentaires et l'ensemble des services extérieurs ne font que progresser.

L'ensemble des événements ci-dessus n'ont pas d'incidence sur les comptes 2023



6 Principes et méthodes comptables

6.1 Principes généraux

Les comptes annuels pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par les règlements suivants.

6.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode.

6.1.2 Changements d'estimation

Il n'a été effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

6.1.3 Corrections d'erreurs

Il n'a été constaté aucune correction d'erreur significative.

6.2 Dérogations

Il n'a été pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6.3 Principales méthodes comptables

L'association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les méthodes de comptabilisation suivantes ainsi énoncées par le règlement **ANC n° 2014-03** ont été appliquées :

- La comptabilisation à l'actif,
 - des coûts de développement
 - et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges
 - des frais de constitution,
 - de transformation
 - et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif
 - des droits de mutation



- honoraires ou commissions
- et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Ont également été mis en œuvre les dispositions particulières relevant du règlement **ANC n°2018-06 modifié par les règlements suivants**, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables suivants ont été appliqués :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes, d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée selon la méthode des coûts historiques.



7 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, **les biens reçus à titre gratuit** sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont **comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance** si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'au terme de la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs et de biens légués (mobilier ou immobilier), conformément aux dispositions du Code Civil (legs universel : Articles 1003 à 1009, legs à titre universel : Articles 1010 à 1013, ou legs particulier : Articles 1014 à 1024), avec pour conséquences des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- De jouir des fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens, provenant soit de legs soit de donations sont comptabilisés :

- Au compte « **Créances reçues par legs ou donations** » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Aux comptes **d'actif par nature** pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Au compte « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.



Une **assurance-vie** dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par **donations entre vifs** sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La règle de comptabilisation des amortissements par composant qui s'applique depuis 2007 aux Associations a été respectée.

Concernant le bâtiment de l'ESI constitué de 2 étages d'un ensemble immobilier acheté en **VEFA**, les amortissements ont été calculés sur la valeur totale du bien y compris les agencements soit 3 356 359 € sur une durée de 30 ans, en mode linéaire.

La méthode d'amortissement par composant a été appliquée aux immobilisations du **FJT** suite à sa réhabilitation.

Concernant la **Maison Relais**, l'amortissement des immobilisations s'est poursuivi sur la base des durées définies en 2007.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés plus loin.



Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes :
 - valeur de marché,
 - changements importants,
 - taux d'intérêt et de rendement,
- Internes :
 - obsolescence ou dégradation physique,
 - changements importants dans le mode d'utilisation,
 - performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

7.1.1 Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	827 112	17 520	0	844 632
Immobilisations corporelles	15 858 888	150 179	0	16 009 066
Immobilisations financières	255 459	0	0	255 459
Total	16 941 459	167 699	0	17 109 158



7.1.1.1 Augmentations ventilées

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			17 520		
Immobilisations corporelles			150 179		
Immobilisations financières					
Total	0	0	167 699	0	0

7.1.1.2 Diminutions

Néant

7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	184 584	31 568	0	216 153
Immobilisations corporelles	8 400 434	558 349	0	8 958 783
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	8 585 018	589 917	0	9 174 935

7.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		31 568		
Immobilisations corporelles		558 349		
Immobilisations financières				
Total		589 917		



7.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Néant

7.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciel acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 20 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

7.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

7.1.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

7.1.5 Actifs inaliénables

Néant

7.1.6 Prêts aux partenaires

Néant



7.2 Actif circulant

7.2.1 Stocks et en cours fin 2022

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de produits alimentaires	12 110		12 110
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage	9 632		9 632
Stock collecte de fonds (enveloppes + timbres)	45 161		45 161
Total	66 903	0	66 903

7.2.2 Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

7.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31.12.2022, les créances reçues par legs et donations sont de 160 581€.

7.2.2.2 Dépréciations

Créances clients :

Les Œuvres de la Mie de Pain ont fait le choix de passer en irrécouvrables les créances liées aux résidents du Foyer des Jeunes travailleurs et de la Pension de Famille ayant définitivement quittés ces structures.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sur le FJT diminuent en 2022, passant de 31 K€ à 25 k€. Un montant de 14 K€ de créances irrécouvrables est passé en pertes en 2022.

Pour la Pension de Famille le montant des provisions est stable à moins de 10 K€. Un montant de moins de 0,5 k€ de créances irrécouvrables est passé en pertes en 2022.



Les créances des hébergés du Refuge, ont fait ont été dépréciées de 91 K€ en 2022, en considérations des nécessités d'accompagnement pédagogique des hébergés.

7.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » diminue par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par les ajustements effectués concernant les résidents (FJT-Paulin Enfert – Pension de Famille « Villa de l'aube) ainsi que les hébergés du Refuge.

La diminution sur la rubrique « **autres créances** » est à mettre en lien avec la rubrique « **autres dettes** » du passif. Cette diminution s'explique par des comptes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales débiteurs.

7.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Fin 2022, les charges constatées d'avance les plus significatives sont les suivantes :

- ADFINITAS (Marketing) 48 k€
- KOESIO (Infogérance) 11 K€



7.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions ; reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	121 899	35 335	119 689	37 545
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	121 899	35 335	119 689	37 545

7.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.



7.4.1 Tableau de variation des Fonds propres 2022

Variation des fonds propres 2022	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	757 128								757 128	
Fonds propres avec droit de reprise	-								-	
Ecart de réévaluation										
Réserves	5 694 783				5 000 000				10 694 783	
Report à nouveau	4 061 098		1 917 577	1 917 577			5 000 000		978 675	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 917 577				1 445 204	1 445 204	1 917 577	1 917 577	1 445 204	
Dotations consomplibles	-								-	
Subventions d'investissement	1 280 236						102 901		1 177 335	
Provisions réglementées	-								-	
Total	13 710 822		1 917 577	1 917 577	6 445 204	1 445 204	7 020 477	1 917 577	15 053 125	



7.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	70 795			70 795
-				
-				
Fonds propres complémentaires	686 333			686 333
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	686 333			686 333

7.4.2 Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise

7.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31 décembre 2021 s'établit à 12 430 K€.

Au 31 décembre 2022 la situation nette s'établit à 13 875 K€.

7.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 71 K€ et sont rattachés à l'établissement « Le Refuge ».



7.4.2.3 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- Accueillir - Héberger
- Insérer par l'activité économique

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Pension de Famille	343 954				343 954
Vie Associative	5 350 829	5 000 000			10 350 829
Total	5 694 783	5 000 000			10 694 783

7.4.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice 2022			
Nature du report	Débitéur	Créditeur	Montant net
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)		978 675	978 675
Solde	-	978 675	978 675

7.4.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs

Le résultat de l'exercice est un excédent de :

- 1 445 204 €, résultat définitivement acquis à l'Association

7.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :



- soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Nous avons choisi de :

- reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur le poste subventions d'investissement (diminution),

le poste report à nouveau (augmentation),

effet correspondant à la méthode que nous avons retenue et décrite ci-dessus.



7.5 Fonds reportés et dédiés

7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations 2022	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Legs et donations	625 457	712 287	187 864	101 034	625 457
Total	625 457	712 287	187 864	101 034	625 457

7.5.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2022		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	147 800	38 679	25 069			161 410	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	80 888	124 713	32 727			172 874	
TOTAL	228 688	163 392	57 796	-	-	334 284	-



7.5.2.1 Dons manuels

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Dons manuels	172 874	80 888	32 727	124 713	172 874
Total	172 874	80 888	32 727	124 713	172 874

7.5.2.2 Subventions d'exploitations

Situations 2022	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Subventions d'exploitations	161 410	147 800	23 269	36 879	161 410
Total	161 410	147 800	23 269	36 879	161 410



7.6 Variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	489 866	9 000	298 317	200 550
Provisions pour charges				
Total	489 866	9 000	298 317	200 550

7.6.1 Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	9 000		-
Provisions pour charges			
Total	9 000	-	-

7.6.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des reprises			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Provisions réglementées				-
Provisions pour risques	207 443		90 874	298 317
Provisions pour charges				
Total	207 443	-	90 874	298 317



7.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	489 866		9 000	237 833	60 484		200 550
Provisions pour charges							
Total	489 866	-	9 000	237 833	60 484	-	200 550

7.8 Dettes

7.8.1 Précisions sur les dettes

La rubrique « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » comporte :

- les comptes courants créditeurs ci-dessous :
 - E.S.I - compte ouvert à la société générale : 942 436 €
 - F.J.T - compte ouvert à la société générale : 802 330 €
 - SIE - compte ouvert à la société générale : 3 043 390 €

Pour un total de 4 788 156 €
- les emprunts auprès des établissements de crédit pour 2 085 313 €

Les intérêts courus de la période pour 947 € sont enregistrés à la ligne « Emprunts et dettes financières divers ».

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés diminuent significativement par rapport à 2021.

Les dettes sociales et fiscales sont stables à 1 717 k€.

7.8.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice est le montant des produits constatés d'avance est de 3 182 € correspondant à une fraction de subvention Europe accordée à l'ESI Arche d'avenir finançant l'organisation de rencontres et d'échanges entre acteurs de l'insertion.

Pour mémoire, la fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.



7.8.1.2 Subventions à reverse

- Néant

h

7.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances (1)	2022				Dettes (2)	Exigibilité du passif			
	Montant brut	Liquidité de l'actif		Montant brut		Echéances du passif			
		Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus 1 an			Echéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé :	255 459		255 459						
Créances rattachées à des participations			-						
Prêts (1) Autres	255 459		255 459						
Créances de l'actif circulant :	1 224 118	1 224 118	-						
Créances Clients et Comptes rattachés	361 955	361 955							
Créances reçues par legs ou donations	160 581	160 581							
Autres	701 583	701 583							
Charges constatées d'avance	100 817	100 817							
				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)					
				- Autres emprunts obligataires (2)(3)					
				Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :	6 873 643	5 253 863	1 355 026	264 754	
				- à 1 an au maximum à l'origine	4 788 329	4 788 329			
				- à plus de 1 an à l'origine	2 085 313	465 534	1 355 026	264 754	
				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	68 079	68 079			
				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	719 759	719 759			
				Dettes des legs ou donations	-				
				Dettes fiscales et sociales	1 716 916	1 716 916			
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
				Autres dettes (3)	22 285	22 285			
				Produits constatés d'avance	3 182	3 182			
TOTAL	1 580 394	1 324 935	255 459	TOTAL	9 403 864	7 784 084	1 355 026	264 754	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice					
				(3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)					



8 Informations relatives au compte de résultat

8.1 Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION			
	Exercice 2022		Exercice 2021	
	au 31.12.2022	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 998 020	4 998 020	5 605 784	5 605 784
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 385	4 385	4 740	4 740
1.2 Dons, legs et mécénat	4 993 635	4 993 635	5 601 044	5 601 044
- Dons manuels	4 736 075	4 736 075	4 775 030	4 775 030
- Legs, donations et assurances-vie	107 774	107 774	750 504	750 504
- Mécénat	149 786	149 786	75 509	75 509
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 834 990		1 899 773	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	301 271		491 510	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 533 719		1 408 263	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 661 494		9 350 775	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	418 006		441 175	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	245 660	220 591	257 075	257 075
TOTAL	17 158 170	5 218 611	17 554 582	5 862 859
B - CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	12 042 746	1 617 092	11 425 148	1 851 474
1.1 Réalisées en France	12 042 746	1 617 092	11 425 148	1 851 474
- Actions réalisées par l'organisme	12 042 746	1 617 092	11 425 148	1 851 474
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 065 007	1 930 568	2 031 230	1 901 672
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 930 568	1 930 568	1 901 672	1 901 672
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	134 438		129 558	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 295 975		1 270 940	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	44 336		569 556	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	476		195	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	264 426	225 747	339 937	192 137
TOTAL	15 712 966	3 773 407	15 637 005	2 045 282
EXCEDENT OU DEFICIT	1 445 204	1 445 204	1 917 577	1 917 577



8.2 Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 143 539	1 143 539	1 220 946	1 220 946
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	1 143 539	1 143 539	1 220 946	1 220 946
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 143 539	1 143 539	1 220 946	1 220 946
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 078 863	1 078 863	1 202 585	1 202 585
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	1 078 863	1 078 863	1 202 585	1 202 585
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	64 676	64 676	18 361	18 361
TOTAL	1 143 539	1 143 539	1 220 946	1 220 946



8.3 Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice 2022		Déficit	Excédent
1	Le Refuge	- 1 318 600	-
2	Pension de Famille/Villa de l'Aube	- 102 019	-
3	ESI	- 149 860	-
4	FJT	- 136 588	-
5	Siège	- 0	-
5b	Commun	- 0	-
6	Vie Associative	-	3 152 271
Totaux Déficit / Excédent		- 1 707 067	3 152 271
Total Association			1 445 204



8.4 Produits du compte de résultat par origine et destination

8.4.1 Produits liés à la générosité du public

8.4.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Il s'agit de la cotisation des membres adhérents de l'association. Notre association peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Dons, legs et mécénat : **Dons manuels** (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Il comprend également :

- 200 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- 99 k€ € directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;
- 29 k€ destinés à l'opération CACHAN, consistant à l'hébergement et l'accueil temporaire de femmes et enfants recueillis en urgence



8.4.1.2 Dons, legs et mécénat

PRODUITS		Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie		-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		107 774
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		187 864
CHARGES		Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations, destinés à être cédés		19 421
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations, destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		101 034
SOLDE DE LA RUBRIQUE		175 183

8.4.1.3 Dons, legs et mécénat : Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Pour l'année 2022, nous enregistrons près de 120 k€ sur le poste mécénat contre 75 k€ l'année précédente

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En termes de ratio, la rubrique « dons legs et mécénat » représente 29% des produits du CROD alors que ce ratio était de 32 % pour l'année 2021 soit 9% de baisse qui s'explique par une diminution importante des montants du poste des legs passant de 750 k€ à 108 K€.



La rubrique « dons legs et mécénat » a permis de financer en 2022, 12 % des missions sociales de l'association quand ce ratio était de 16% en 2021 et de 21 % pour l'année 2020

8.4.1.4 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association ou fondation. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une association tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette association, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation puisqu'elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'association.

Pour l'année 2022, les contributions financières représentent 301 K€.

8.4.1.5 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Les ventes de marchandises et de prestations de services dont la participation des hébergés ;

Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics



8.4.2 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
 - les subventions d'exploitation ;
 - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

8.4.2.1 Subventions

« Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Certaines conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, nous ne comptabilisons pas la subvention en produits. Nous n'avons à ce jour aucune convention comprenant une condition suspensive ou résolutoire.

À noter que :

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.



Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

8.4.2.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;

les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné. C'est le cas des produits liés :

à la Prestation de service ordinaire CAF dans nos comptes ;

aux aides de poste de la DIRECCTE / DRIET

8.4.2.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention (2022)	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	-	821 540	-	100 025	-
Subvention d'exploitation	-	8 440 914	169 728	-	22 763
Subvention d'investissement	-	-	106 524	-	-
Total	-	9 262 454	276 252	100 025	22 763
					9 661 494

Pour l'année 2022 ; nous comptabilisons un total de 9 661 K€ qui ont permis de financer 80 % des missions sociales soit 2 points de moins qu'en 2021.



Financier	ESI - "Arche d'Avenir"	FJT - "Paulin Enferm"	PFA - "Villa de l'Aube"	REFUGE	Pôle IAE	VIE ASSOCIATIVE	Total
DEPARTEMENT DE PARIS					449 000		449 000
ORIENTS - AIDES AU POSTES					821 540		821 540
ORIENTS - CHI - FDI					12 763		12 763
ORIHIL	426 489	11 859	209 475	7 093 328			7 741 151
Mairie de Paris - DASES	355 000						355 000
FONJEP							0
MAIRIE DE PARIS - JEUNESSES et SPORT		36 400					36 400
AGLS		22 763					22 763
PSO - CAF		100 025					100 025
FNDVA							0
Autres	16 328						16 328
Total	797 817	171 047	209 475	7 093 328	1 283 303	-	9 554 970

A ce total de subventions d'exploitation et concours publics, s'ajoute les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat pour un total de 106 524 €.

8.4.3 Utilisations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2022		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	147 800	38 679	25 069			161 410	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	80 888	124 713	32 727			172 874	
TOTAL	228 688	163 392	57 796	-	-	334 284	-

Les fonds dédiés sur subventions au 31/12/2022 sont de 161 410 €

Utilisations des fonds dédiés sur subventions : 25 K€



8.5 Charges du compte de résultat par origine et destination

8.5.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

Les dépenses des établissements représentent les missions sociales. Elles sont identifiables par des codes analytiques distincts par établissements et activités au sein de chaque établissement.

Les frais du siège constituent les frais de fonctionnement de l'association dont les frais de recherche d'autres ressources. Ces frais sont identifiés par le code analytique SZZZZZ

Les frais communs sont isolés sur le code analytique CZZZZ et sont repartis entre les différentes rubriques du CROD selon la répartition ci-dessous :

Détail de frais communs	Missions Sociales	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche d'autres ressources	Frais de fonctionnement
Salaires du siège de l'association	40%	10%	10%	40%

Les frais d'appels à générosité du public sont isolés sur un code analytique spécifique :

VMDZZZ

VMDC01

Une quote-part de 10% des frais communs en CZZZZ

8.5.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ses missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent :



les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les achats de marchandises, fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

L'objet de l'association (missions sociales) est précisé à l'art.1 des statuts :

« assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ; éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, union sportive de la maison blanche »

8.5.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'ensemble de l'activité de l'association se déroule en France et plus précisément dans le 13^{ème} arrondissement, un Foyer pour Femmes dans le 15^{ème} arrondissement ainsi qu'une Halte de Nuit pour femme dans le 05^{ème}. Les missions sociales de l'association pour l'année 2022 peuvent être résumés ainsi :

	Dépenses de missions sociales			Nb de personnes hébergées/accueillies		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
Axe 1 : Mission d'accueil et de mise à l'abri	1 011 326 €	1 176 778 €	16%	720	838	16%
Axe 2 : Mission d'hébergement	6 745 807 €	6 981 349 €	3%	462	558	21%
Axe 3 : Logement adapté	1 638 763 €	1 477 261 €	-10%	209	228	9%
Axe 4 : Mission d'insertion par l'activité économique	1 754 880 €	2 117 701 €	21%	105	130	24%
Total hors VAS	11 150 776 €	11 753 089 €	5%	1 496	1 754	17%
Vie Associative	274 373 €	289 657 €	6%	1 496	1 754	17%

8.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.



Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics. Dans notre cas, ces frais sont essentiellement une quote-part de la masse salariale des personnels du siège de l'association.

8.5.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

- Frais de recherche de dons et libéralités :

(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),

- Frais de traitement de dons et libéralités :

(des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public).

Pour l'année 2022, ces frais représentent : 1.930,6 k€

1 796 K€ de frais directs de recherche et de traitement de dons et libéralités. En hausse par rapport à 2021 de 29 K€ dû entre autres aux frais de traitement des dons dont les affranchissements.

134,5 K€ de quote-part de masse salariale dont 100 % du pôle marketing en charge de la collecte de fonds (3 personnes) ainsi que 57 % du salaire de la personne en charge des legs.

8.5.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources sont les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement et sont essentiellement une quote-part de la masse salariale du siège ainsi que du personnel commun de l'association.



Pour l'année 2022 ces frais représentent :

134,4 KE et sont essentiellement une quote-part de masse salariale de l'ensemble du personnel impliqué dans la prospection, rédaction, envoi et suivi des appels à projets :

Directeur de l'association :

- Pilotage de la stratégie de recherche
- Gestion des liens avec les financeurs (dialogue de gestion)
- Prospection

Une quote-part de la masse salariale de la chargée de mission développement sur la partie :

- Rédaction du narratif des projets
- Rédaction du compte rendu narratif

Une quote-part de la masse salariale du contrôleur de gestion sur la partie :

- Budget prévisionnel des projets
- Compte rendu financier des projets

8.5.4 Frais de fonctionnement

Nos frais de fonctionnement sont essentiellement nos frais de siège et concernent l'ensemble des frais nécessaires pour faire fonctionner le siège de l'association. Ces frais comportent une quote-part de masse salariale de l'ensemble des fonctions supports de l'association.

À noter qu'une partie de ces charges sont affectées aux rubriques :

MISSIONS SOCIALES : il s'agit d'une quote-part de masse salariale des salariés du siège contribuant directement dans la réalisation de ces missions sociales dont notamment :

- Le Directeur de l'association ayant la fonction de représentation auprès des tiers
- La Directrice Administratif
- Le contrôleur de gestion qui assure le pilotage des budgets des établissements
- La chargée de missions développement en charge du développement de la vie associative dont notamment le pilotage du futur projet associatif.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS : Là également il s'agit d'une quote-part de la masse salariale de l'ensemble des salariés du siège intervenant dans le cycle de recherche et



de gestion des autres ressources dont l'essentiel concerne les subventions et les concours publics.

8.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Nous enregistrons une dotation plus importante que l'année 2020 dû notamment à des litiges RH encours ainsi qu'à la provision pour dépréciation de certaines créances.

8.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés de l'exercice concerne :

L'opération Duvet sur l'établissement E.S.I - Arche d'avenir pour 80 K€ ;

Une subvention de 108 K€ pour le financement de Kit été et hiver sur l'établissement ESI ;

Une subvention pour financement de la domiciliation E.S.I. de 38 K€

8.6 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.



La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Nous avons décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes
Dons de produit alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ; Collecte alimentaire valorisé à 3,70 € le kg ;

Dons de produit non alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes

Bénévolat valorisé selon recommandations des pouvoirs publics

Commodat sur l'occupation de la Halte de Nuit 5^{ème} Arrondissement

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en Nature	Prix d'achat H.T	719 608
Collecte alimentaire	1kg = 3,70 €	116 161
Bénévolat (1)	13,83 € / heure de bénévolat	306 173
Commodat		1 596
<i>Offerte :</i>		
Total 2022		1 143 539

Les dons de produits alimentaires hors collecte sont suivis hebdomadairement par type d'article et selon le prix d'achat hors taxe cédé par le donateur.

Les dons de collecte alimentaire sont pesés à l'arrivée et entreposé par nature d'article dans l'espace de stockage du Refuge.

L'association dispose d'un pôle dédié aux suivis du bénévolat et de l'action bénévole qui recense les bénévoles ainsi que leurs activités entre les différentes structures de l'association. Le suivi des heures de bénévolat s'effectue à chaque mobilisation des bénévoles auprès de chaque établissement.

8.6.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

8.6.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du 



Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat est un axe majeur de notre projet associatif. En effet la structure de l'association repose en partie sur l'engagement sans contrepartie de nos bénévoles. Ces engagements vont de la collecte alimentaire en passant par le service repas au refuge jusqu'au cours de français et les différents accompagnements nécessaires à l'insertion de nos publics.

8.6.1.2 Dons en nature

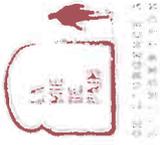
Un don en nature est une contribution non-financière sous la forme de biens ou de services. C'est l'une des différentes formes de soutien que nos donateurs nous apportent dans le cadre de nos activités.

Nous avons bénéficié en 2022 de :

- Après des grossistes : 719,6 K€ de dons alimentaires ;
- Après des particuliers dans le cadre des deux campagnes de collecte alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire : 116 K€ de dons alimentaires et non alimentaires

8.7 Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	835 769				835 769
Mises à disposition gratuites de biens	1 596				1 596
Prestations de services					0
Personnel bénévole	241 497			64 676	306 173
TOTAL	1 078 863	0	0	64 676	1 143 539



**TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES
DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE
RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022**

	Missions approuvées			Frais de rattachement au fonds		Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report au fonds décaissés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Collectivité du public	Autres ressources				
	par organisme	à d'autres organismes	par organisme						
Achats stockés de matières premières et fournitures	520 485	-	-	-	-	42	-	-	520 527
Variation des stocks	20 237	-	-	-	-	-	-	-	20 237
Achats de matériel, équipements et travaux	34 894	-	-	-	-	-	-	-	34 894
Achats non stockés de matières premières et fournitures	976 207	-	-	4 213	-	23 119	-	-	1 003 539
RRR Obtenues sur achats	18 876	-	-	-	-	-	-	-	18 876
Prestations de service avec des entreprises	562 009	-	-	738 546	-	56 693	-	-	1 357 248
Locations	638 337	-	-	6 857	-	181 831	-	-	807 026
Charges locatives et de copropriété	15 667	-	-	-	-	24 000	-	-	39 667
Entretiens et réparations	361 209	-	-	-	-	2 185	-	-	363 394
Primes d'Assurance	56 594	-	-	2 749	-	-	-	-	59 342
Divers	37 901	-	-	17 127	-	39 549	-	-	94 577
Personnel extérieur à l'établissement	277 371	-	-	-	-	-	-	-	277 371
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	114 798	-	-	122 524	-	169 455	-	-	406 776
Publicité, publications, relations publiques	4 120	-	-	393 754	-	879	-	-	398 753
Déplacements, missions et réceptions	9 034	-	-	-	-	2 449	-	-	11 483
Frais postaux et frais de télécommunications	79 224	-	-	470 609	-	47 218	-	-	597 051
Services bancaires et assimilés	17 189	-	-	10 073	-	9 472	-	-	36 735
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	466 319	-	-	-	-	117 119	-	-	583 437
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	18 369	-	-	2 403	-	-	-	-	20 772
Rémunérations du personnel	5 079 425	-	-	90 129	90 129	360 517	-	-	5 620 200
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 617 818	-	-	39 322	39 322	157 290	-	-	1 853 752
Autres charges sociales	267 974	-	-	4 987	4 987	19 948	-	-	287 895
Autres charges de personnel	700	-	-	-	-	-	-	-	700
Aides financières	55 982	-	-	3 164	-	687	-	-	58 450
Charges diverses de gestion courante	129 978	-	-	1 520	-	1 560	-	-	129 058
Charges d'intérêts	25 083	-	-	-	-	19 096	-	-	44 179
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 437	-	-	1 018	-	660	-	-	27 115
Charges exceptionnelles - année antérieure	157 110	-	-	19 421	-	32 440	-	-	208 971
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions, charges d'exploitation	536 626	-	-	2 152	-	51 140	-	-	589 917
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	-	-	44 336	-	-	44 336
Reports en fonds décaissés	-	-	-	-	-	-	-	264 426	264 426
Report sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	476	476
TOTAL	12 042 746	-	-	1 830 568	134 438	1 295 995	44 336	476	15 712 866



8.8 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

8.8.1 Charges Financières, aides financières

CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement. Nous comptabilisons pour 2022, 44 K€ de charges financières dont :

- 25 K€ affectés en missions sociales
- 19 K€ en frais de fonctionnement

AIDES FINANCIERES

Une aide financière est :

soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;

soit une contribution financière facultative octroyée par une association à une autre association destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Dans notre cas, les aides financières sont des sommes d'argent accordées à nos hébergés. Ces sommes servent pour les plus démunis, dans le cadre des démarches de renouvellement de titre de séjour. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens mais sont bien des sommes permettant de contribuer à la démarche d'accompagnement de nos hébergés.

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charge d'exploitation ; soit 59 K€ en 2022.



8.9 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

8.9.1 Produits à recevoir (autres créances)

- Les produits à recevoir de l'exercice sont de 254 K€ et concernent :
 - les dons et contributions financières de 2022 encaissés sur le premier semestre de 2023
 - les concours publics et subventions des chantiers d'insertion de 2022 encaissés sur le premier semestre de 2023

8.9.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

	2022	2021
Charges constatées d'avance	100 817	71 014
Produits constatés d'avance	3 182	46 399



8.9.3 Charges et produits exceptionnels

	2022	2021
Charges exceptionnelles :	236 087	103 820
Sur opération de gestion	236 087	12 946
Sur opération en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	90 874
Produits exceptionnels	169 408	13 476
Sur opération de gestion	78 534	13 476
Sur opération en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	90 874	-
Résultat exceptionnel	- 66 679	- 90 344

8.9.4 Transferts de charges

Les transferts de charge de l'année 2022 sont de 190 k€

- Les remboursements perçus de l'ASP au titre de l'activité partielle pour 1 K€
- Les remboursements des frais de formation par UNIFAF/OPCO 157 K€
- Les avantages en nature pour 6 K€
- Les remboursements de sinistres assurés 7 k€
- Divers produits

8.9.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires de Commissariat aux comptes	Montant
- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	72 000
- Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux en € (dont 20% TVA)	72 000



9 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	1 617 092	1 851 474	1.1. Cotisations sans contrepartie	4 385	4 740
- Actions réalisées par l'organisme	1 617 092	1 851 474	1.2. Dons, legs et mécénats	4 993 635	5 601 044
- Versements à un organisme central ou d'autres			- Dons manuels	4 736 075	4 775 030
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	107 774	750 504
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	149 786	75 509
- Versements à un organisme central ou d'autres			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 930 568	1 901 672			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 930 568	1 901 672			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	3 547 660	3 753 146	TOTAL DES RESSOURCES	4 998 020	5 605 784
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES DES PROVISIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	225 747	192 137	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	220 591	257 075
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 445 204	1 917 577	DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	5 218 611	5 862 859	TOTAL GENERAL	5 218 611	5 862 859
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 093 892	2 176 315
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 445 204	1 917 577
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 539 095	4 093 892



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022	Exercice 2021		Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE	1 143 539	1 220 946	RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 143 539	1 220 946
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 078 863	1 202 585	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 143 539	1 220 946
Réalisées en France	1 078 863	1 202 585	Bénévolat	306 173	332 638
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	1 596	110 717
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	835 769	777 592
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	64 676	18 361			
Total	1 143 539	1 220 946	Total	1 143 539	1 220 946

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	793 176	858 114
(-) Utilisation	220 591	257 075
(+) Report	225 747	192 137
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	798 331	793 176

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :



- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- des cotisations sans contrepartie ;
- des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont identiques à ceux de l'affectation des coûts au niveau du CROD (voir 8.4.1).



10 Autres informations et engagements

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La Présidente de l'Association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération de quelque sorte.

Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à **240 586 €** sur l'année 2022.



11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

11.1 Engagements financiers donnés et reçus

Pour mémoire, l'association les œuvres de la mie de pain a :

- reçu un engagement en date du 07 février 2008 pour une durée de 20 ans pour l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 1 400 000 €.
- signé au profit de SOLENDI une garantie hypothécaire de deuxième rang sur l'ensemble immobilier réalisé.

11.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

- L'association a décidé de ne pas comptabiliser de provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés. Les indemnités de départ à la retraite sont estimées à **327 012 €** charges sociales comprises.

11.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

11.3 Autres opérations non inscrites au bilan

- ✓ Une subvention de 60 979 € a été accordée en 2002 aux « Restos du Cœur » avec droit de retour en cas de dissolution.
- ✓ Un apport avec droit de reprise de 240 000 € a été consenti par les Œuvres de la Mie de pain à l'ARPE par une convention du 25 juillet 2015. La somme de 120 000 € a été versée en 2016. Le solde de l'apport a été versé le 30 juillet 2021 pour 120 000 €.
- ✓ Dans le cadre des cotisations sociales à verser, nous pourrions être redevable de la taxe sur les transports à verser auprès d'IdF Mobilités (Ex_STIF). Cependant, compte-tenu de notre statut d'association RUP, nous pouvons être partiellement exonérés de cette taxe à la condition d'en faire la demande auprès de l'organisme receveur. Ce dernier délivre une exonération valable pour une durée de trois ans qu'il faut renouveler à chaque fois. Suite au contrôle URSSAF réalisé en 2019, il a été identifié un oubli de renouvellement de demande d'exonération. De ce fait, nous avons initié une nouvelle demande le 22 août 2019. Depuis lors, nous échangeons régulièrement avec IdF Mobilités afin de finaliser cette demande. Cette exonération est de droit pour tout organisme tel que le nôtre et la demande ne relève que d'une procédure administrative obligatoire. Pour preuve, lors de la dernière demande d'exonération, le STIF nous avait refusé cette exonération. Nous avons été contraints de saisir les



autorités compétentes et nous avons obtenu l'exonération. Sur la base de ces éléments, il nous semble inopportun de provisionner le versement de cette taxe sur l'exercice 2019 qui s'élève approximativement à 140 K€ ainsi que sur l'exercice 2020 qui s'élève à 175 K€. la taxe s'élève à 193 K€ pour l'exercice 2021, elle n'a pas été évaluée pour l'exercice 2022 mais est estimée à environ 200 K€.



12 Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association

12.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements

REFACTURATION DE PERSONNELS ENTRE ETABLISSEMENTS							
2022							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
CHARGES							
Personnels SIEGE	1 445 427	129 013	101 538	66 896	1 147 980		
Personnels Chantiers	470 000	58 319	29 159	14 580	352 334	5 608	10 000
Nettoyage							
Total charges	1 915 427	187 332	130 697	81 476	1 500 314	5 608	10 000
PRODUITS							
Personnels SIEGE	1 445 427	-	-	-		1 445 427	
Personnels Chantiers	470 000	-	-	-	470 000	-	-
Nettoyage							
Total produits	1 915 427	-	-	-	470 000	1 445 427	-
Produits - Charges	0	-187 332	-130 697	-81 476	-1 030 314	1 439 819	-10 000

12.2 Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes

VENTILATION DES FRAIS DE SIEGE							
2022							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Siège (Charges)	518 270						
Siège (Produits)	152 053						
Frais de Siège	366 217	28 400	28 817	11 515	215 941	0	81 544
Produits Frais de Siège	366 217	0	0	0	0	366 217	0
Produits - Charges	0	-28 400	-28 817	-11 515	-215 941	366 217	-81 544



VENTILATION AUTRES CHARGES COMMUNES (COM REFUGE)

2022

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
CHARGES	137 441	10 655	10 883	5 348	107 905	0	2 649
PRODUITS	137 441	0	0	0	137 441	0	0
Produits - Charges	0	-10 655	-10 883	-5 348	29 536	0	-2 649

12.3 Tableau de répartition des dons et résultats par établissement

Ventilation des dons 2022		Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Refuge	Hébergement	1 188 015	
	Foyer 13	27 077	
	Foyer 15	20 235	
	Halte de Nuit 5	88 422	
	Chantiers Restauration	46 907	
	Total	1 370 656	
Pension de famille		102 019	
ESI		149 860	
FJT		136 588	
Vie Associative			1 759 123
Total général		1 759 123	1 759 123

En conséquence, les résultats par établissements se présentent ainsi :



Après répartition

Déficit ou excédent de l'exercice 2022	Déficit	Excédent
1 Le Refuge	-	52 056
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	0	
3 ESI	0	
4 FJT	-	0
5 Siège	-	0
5b Commun	-	0
6 Vie Associative		1 393 148
Totaux Déficit / Excédent	- 0	1 445 204
Total Association		1 445 204